

La violence légitime

Par **souleymana**, le 10/05/2014 à 00:32

bsr chères juristes s'il vous plaît je voudrais savoir si le fait pour un individu d'obliger un trafiquant de drogue d'acheter son bien sous la menace de dénoncer son activité constitue une violence légitime. merci

Par **Booker**, le 10/05/2014 à 00:55

Violence illégitime pour moi car sous couvert de servir tes intérêts personnels tu participe au maintien d'une situation qui porte atteinte à l'intérêt général.

Par **joaquin**, le 10/05/2014 à 10:52

Bonjour,

La violence légitime, c'est la légitime défense non ? Dans ce cas, ca n'est pas du tout le cas. Il n'y a aucune atteinte à sa personne.

En outre, d'après ce que vous dites, l'individu n'est pas membre des forces de l'ordre. De toute façon, même s'il était membre de l'ordre, dans ce cas là, il agirait pour ses intérêts personnels, donc il n'y aurait pas de violence légitime.

Cordialement
JG

Par **marianne76**, le 10/05/2014 à 11:30

Bonjour

[citation]La violence légitime, c'est la légitime défense non ? [/citation]

Je pencherai davantage pour le droit civil et plus précisément le droit des contrats avec la possibilité de faire annuler un contrat en cas de violence. Pour faire reconnaître cette violence il faut qu'elle ne soit pas légitime.

En ce qui concerne l'exemple donné la violence est illégitime puisqu'elle a pour but de poursuivre une activité illégale (l'achat de drogue).

Par **souleymana**, le **14/05/2014** à **00:21**

merci à tous humblement!!!